

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 8 MAI 1837.

XXXX

*RAPPORT fait par M. ISIDORE FALLON, au nom de la commission
des Naturalisations, sur la requête du sieur Corné.*

NATURALISATION ORDINAIRE.

Le sieur Jacques Corneille Corné, officier pensionné et ex-receveur des contributions directes au bureau de Buvrines (Hainaut), demande la naturalisation ordinaire.

Né dans une commune du canton d'Eindhoven (Brabant septentrional), il entra de bonne heure au service de France et passa à celui des Pays-Bas lors de la formation de l'armée en 1814. Il fut presque constamment en garnison en Belgique, jusqu'en 1820, époque où il quitta le service comme lieutenant et fut pensionné. Il passa les années 1820 jusque compris 1827 à Dampremy (Hainaut), où il se maria à une femme belge dont il a quatre enfans. Au moment de la révolution il exerçait les fonctions de receveur des contributions, emploi dont il fut privé par disposition du Gouvernement provisoire du 31 décembre 1831, motivée sur sa qualité d'étranger.

Le 25 août 1831, il s'adressa au Roi pour obtenir sa naturalisation. Le 3 septembre suivant le Ministre des finances renvoya sa requête au Ministre de la justice, qui recueillit les avis des autorités judiciaires. Ces avis furent très-favorables au pétitionnaire, mais néanmoins aucune suite ne fut donnée à sa demande.

Il résulte des nouveaux renseignemens qui ont été recueillis que, depuis que le pétitionnaire habite la Belgique, sa conduite a été irréprochable, et qu'en sa qualité de receveur des contributions, il avait rempli ses devoirs de manière à mériter l'estime des habitans de Buvrines où il exerçait ses fonctions.

Le Président rapporteur,

FALLON, ISID.
